



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
18 mars 2016

## Echanges dématérialisés dans le cadre de PES/V2 : publication d'un standard commun pour tous les acteurs

**Constituée de 7 grandes organisations, la Commission Mixte pour les systèmes d'information (CM-SI) affiche un objectif clair : faciliter les relations entre prestataires et donneurs d'ordre concernés par le numérique de santé. Cette volonté vient de nouveau de se traduire concrètement par l'élaboration d'un guide d'implémentation conçu avec le soutien de la DGFIP.**

Ce document, élaboré par les principaux éditeurs spécialisés (publics et privés) s'appuie sur les travaux de standardisation menés depuis janvier 2015 avec le soutien de la Mission Nationale de Dématérialisation de la DGFIP.

Il vise à donner un cadre standardisé aux échanges liés au traitement des Annulations de Titres sur Exercice Clos (ATEC) dans le périmètre du protocole PES/V2.

Cette initiative de la Commission Mixte permet de répondre à l'absence de définition d'un standard national d'échange. Cette réponse était d'autant plus nécessaire lorsque plusieurs prestataires différents interviennent sur les domaines administratifs concernés, ce qui dans la sphère hospitalière publique est généralement le cas.

Ce guide d'implémentation évolutif vient renforcer les actions de la CM-SI en contribuant à une plus grande simplicité et en apportera une garantie de qualité dans les échanges concernés.

## Plus d'informations

### A propos de la FHF

---

Créée en 1924, la FHF représente plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux. Véritable « maison commune des hospitaliers », la FHF s'est construite autour de valeurs partagées :

- égal accès à des soins de qualité pour tous ;
- la volonté d'innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement,
- l'enseignement et la recherche ;
- la continuité de la prise en charge.

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes – centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpad et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain.

Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

Pour plus d'informations : [www.fhf.fr](http://www.fhf.fr)

Contact : Emmanuel Goddat, directeur du pôle communication.

Tel : 01 44 06 85 22 - [e.goddat@fhf.fr](mailto:e.goddat@fhf.fr)

### À propos de la FEHAP

---

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres c'est 3 730 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 220 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'informations : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

Contact : Jean-Baptiste Boudin-Lestienne, Responsable de la communication

01.53.98.95.30 / 06 14 07 82 14 – [jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr](mailto:jean-baptiste.boudin-lestienne@fehap.fr)

### A propos de la FHP

---

1000 cliniques et hôpitaux privés assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. 154 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et plus de 42 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 54% des interventions chirurgicales,
- près de 66 % de la chirurgie ambulatoire,
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences,
- Un accouchement sur quatre,
- Près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation,
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques,
- 15% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Pour plus d'informations : [www.fhp.fr](http://www.fhp.fr)

Contacts : FHP -Christine Auberton - Directrice de la Communication

[christine.auberton@fhp.fr](mailto:christine.auberton@fhp.fr) - 01 53 83 56 63 / 07 86 40 57 05

BRIDGE COMMUNICATION - Francis Temman

[francis.temman@bridge-communication.com](mailto:francis.temman@bridge-communication.com) - 06 50 92 21 56

## A propos de l'ASINHPA

---

L'Association des Structures d'Informatique Hospitalière Publiques Autonomes (ASINHPA) regroupe la très grande majorité des structures publiques qui ont pour métier en totalité ou partiellement l'édition et/ou la diffusion de logiciels, l'appui et le conseil aux établissements de santé, la formation et le suivi des systèmes d'information des établissements de santé qui en sont membres.

Les objectifs de cette association sont :

- de favoriser le rapprochement entre toutes les structures industrielles publiques présentes dans le secteur des systèmes d'information de santé et qui sont à but non lucratif,
- d'assurer la représentation de ces structures vis-à-vis des autres acteurs du domaine des systèmes d'information hospitaliers et vis-à-vis des pouvoirs publics
- de promouvoir la coopération inter hospitalière publique dans le domaine des systèmes d'information.

Elle produit, à destination de ses membres, des rapports sur des sujets comme la sécurité des systèmes d'information, l'interopérabilité ou la gouvernance des systèmes d'information. Ses experts sont présents dans la plupart des organismes de normalisation ou de réflexion sur les systèmes d'information de santé.

Plusieurs ESPIC et plus de la moitié des établissements publics de santé sont membres de l'une ou de plusieurs de ces structures.

Pour plus d'informations : [www.asinhpa.net](http://www.asinhpa.net)

Contact : Olivier Morice-Morand, Président

[contact@asinhpa.net](mailto:contact@asinhpa.net) | 02.99.54.75.59

## A propos de LESISS

---

Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux, créé en 2005 par une vingtaine de chefs d'entreprises et fédère aujourd'hui plus d'une centaine d'adhérents. LESISS regroupe ainsi la plupart des industries des technologies d'information de santé et pour le médico-social. Grands acteurs internationaux et PME expérimentées s'y côtoient afin d'élaborer, en concertation avec la Puissance publique et ses opérateurs, ainsi qu'avec les représentants de professionnels de santé et les Associations de patients, les nouveaux usages qui permettent une disponibilité plus équitable du système de santé pour tous nos concitoyens. Ces usages, qui s'articulent autour des technologies de l'information et de la communication, visent à faciliter la réduction de la fracture sanitaire, en constituant une composante essentielle pour l'émergence d'une filière industrielle exportatrice.

Pour plus d'informations : [www.lesiss.org](http://www.lesiss.org)

Contact : Yannick Motel – Délégué général

[ymotel@lesiss.org](mailto:ymotel@lesiss.org) – 06 30 40 20 36

## A propos du SNITEM

---

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelques 375 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

Pour plus d'informations : [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr) - @Snitem

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse

01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59 – [nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr)

## A propos de Syntec Numérique

---

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes dont 700 éditeurs de logiciels, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels.

Pour plus d'informations : [www.syntec-numerique.fr](http://www.syntec-numerique.fr)

Contact : Relations presse Caroline Barbier – Déléguée à la Communication / 01 44 30 93 00 / [cbarbier@syntec-numerique.fr](mailto:cbarbier@syntec-numerique.fr)